



---

## Adoption de l'entente de principe sur la création d'un projet-pilote sur la formation à distance et mise à jour de dispositions de la convention collective

Chères et chers membres,

Le 19 février dernier, l'Assemblée générale a adopté l'entente de principe sur la création d'un projet-pilote sur la formation à distance et, ce faisant, a mis ainsi fin au processus de négociation basée sur les intérêts amorcé voilà trois ans, avant le déclenchement des présentes négociations.

L'entente porte sur un projet-pilote de deux ans et couvre l'ensemble de l'Université. Bien que l'entente précise certains éléments liés à la prestation de cours enseignés en ligne, elle touche principalement la création de cours enseignés en ligne, une réalité en plein développement sur laquelle notre convention était muette.

Il s'agit à notre connaissance de la première entente de cette nature dans les universités québécoises.

Dans le cadre des négociations actuelles, les parties se sont réunies le 26 février et ont procédé à des mises à jour de diverses dispositions de la convention collective telles les modes de transmission de différentes informations, la mise à jour des unités d'embauche, l'intégration de lettres d'ententes convenues dans le cadre de l'actuelle convention collective.

Il est important de noter que ces mises à jour, proposées par le comité de négociation du SCCCUM, faciliteront les négociations des enjeux plus corsés. Lors de la séance du 11 mars, il est prévu de compléter cet exercice et d'entreprendre les discussions en lien avec la procédure de règlement des griefs et arbitrage, soit **l'article 7** de notre convention.

Solidairement,

Votre équipe syndicale

---

### Complément d'information

Présentation détaillée et texte de l'entente de principe sur la formation à distance :  
<http://scccum.ca/entente-formation-a-distance>

Les développements de la négociation sont mis à jour régulièrement sur le site web du **SCCCUM** sous la rubrique Négociations 2015-2016. Restez à l'affut !